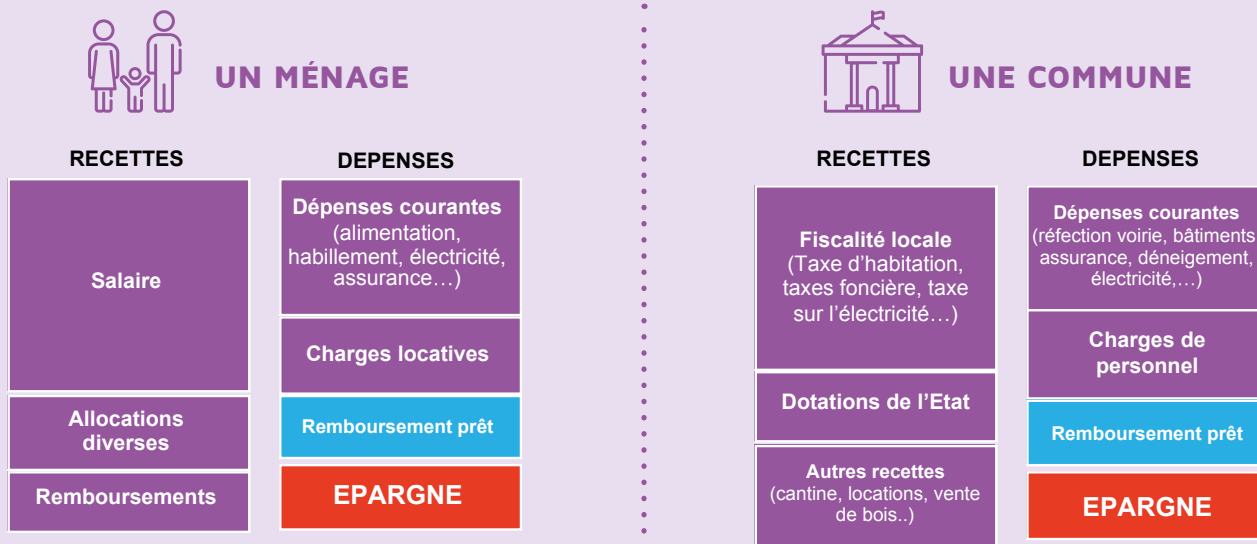


LA SITUATION 2018

La commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur a approuvé le 3 avril dernier les différents comptes administratifs et comptes de gestion lors de cette séance du Conseil municipal. Ce fût le moment de dresser le bilan financier de l'année écoulée et d'appréhender la situation financière des budgets.

COMMENT MESURER LA CAPACITÉ FINANCIÈRE D'UNE COMMUNE ?



Dans le budget d'une commune, les recettes de fonctionnement doivent être supérieures aux dépenses de

fonctionnement afin que la somme dégagée, appelée « épargne brute » puisse permettre au minimum de

rembourser les emprunts et dans l'idéal participer au financement des investissements.

QUELLE SITUATION FINANCIÈRE POUR NOS BUDGETS ?

RETOUR SUR L'ANNÉE 2018...

Le budget principal de la commune témoigne d'une bonne santé financière. Malgré une légère érosion de la capacité financière sur les deux derniers exercices engendrés par les subventions d'équilibre versées au budget annexe de l'eau et de l'assainissement pour soutenir les travaux, la situation est tout à fait favorable. Le niveau d'épargne brute sur l'exercice 2018 s'élève à 1.186.742€ soit 45% des recettes réelles de fonctionnement (seuil d'alerte : si inférieur à 12%).

En d'autres termes, le budget de la commune peut à la fois rembourser sa dette actuelle (des possibilités sont également envisageables pour se positionner sur une nouvelle dette) et à la fois autofinancer un certain volume d'investissement. S'agissant des dotations de l'Etat, elles se sont maintenues à des niveaux extraordinairement élevés depuis la « fonte »

des concours étatiques subie depuis les cinq dernières lois de finances (en rapport au niveau national). Cette stabilité étant amplement liée à la création de la commune nouvelle en 2013 avec l'assurance d'un gel sur trois ans. Les investissements et travaux se sont élevés à 1.291K€ et ont été financés à hauteur de 45% par des ressources externes (notamment les subventions). Le complément s'est fait par des ressources propres telles que la récupération d'une partie de la TVA (FCTVA), la taxe d'aménagement et les réserves budgétaires. Les budgets annexes présentent également une situation financière saine. Les recettes de fonctionnement couvrent les charges de fonctionnement et les annuités de dette.

...ET LA DETTE ?

La commune détient un encours de dette global (soit le capital restant à rembourser) de 3.025K€ dont

74% relève du budget principal (7 contrats), 23% du budget micro-centrale (1 contrat) et 3% du budget annexe de l'eau et de l'assainissement (1 contrat). La solvabilité de la commune reste très confortable et notamment à la vue du ratio de capacité de désendettement (indicateur clé des partenaires financiers). Ce dernier rapporte l'encours de dette restant à rembourser sur le niveau d'épargne brute. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la commune y consacre la totalité de son épargne brute. Pour la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur en 2018, le niveau est de 2.08 années tous budgets confondus (seuil d'alerte entre 8 et 10 ans).

LE BUDGET 2019

Lors de la même séance du 3 avril dernier, le Conseil municipal a également adopté les budgets primitifs 2019, donnant ainsi la trajectoire financière et opérationnelle pour l'exercice en cours. Comme chaque année, ces prévisions ont été construites en veillant au respect des capacités de la commune.

▼ PAS D'AUGMENTATION DE LA FISCALITÉ LOCALE

Le Conseil municipal n'a une nouvelle fois pas souhaité faire évoluer les impôts locaux. Par conséquent, les taux des différentes taxes directes locales resteront inchangés pour l'exercice 2019, ce qui représente un produit fiscal attendu de 888.598€.

Taux 2019	Commune	Moyenne département	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	12.84%	19.88%	24.54%
Taxe foncière bâtie (TFB)	15.65%	28.27%	21.19%
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	76.58%	110.38%	49.67%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	15.00%	N.C.	26.43%

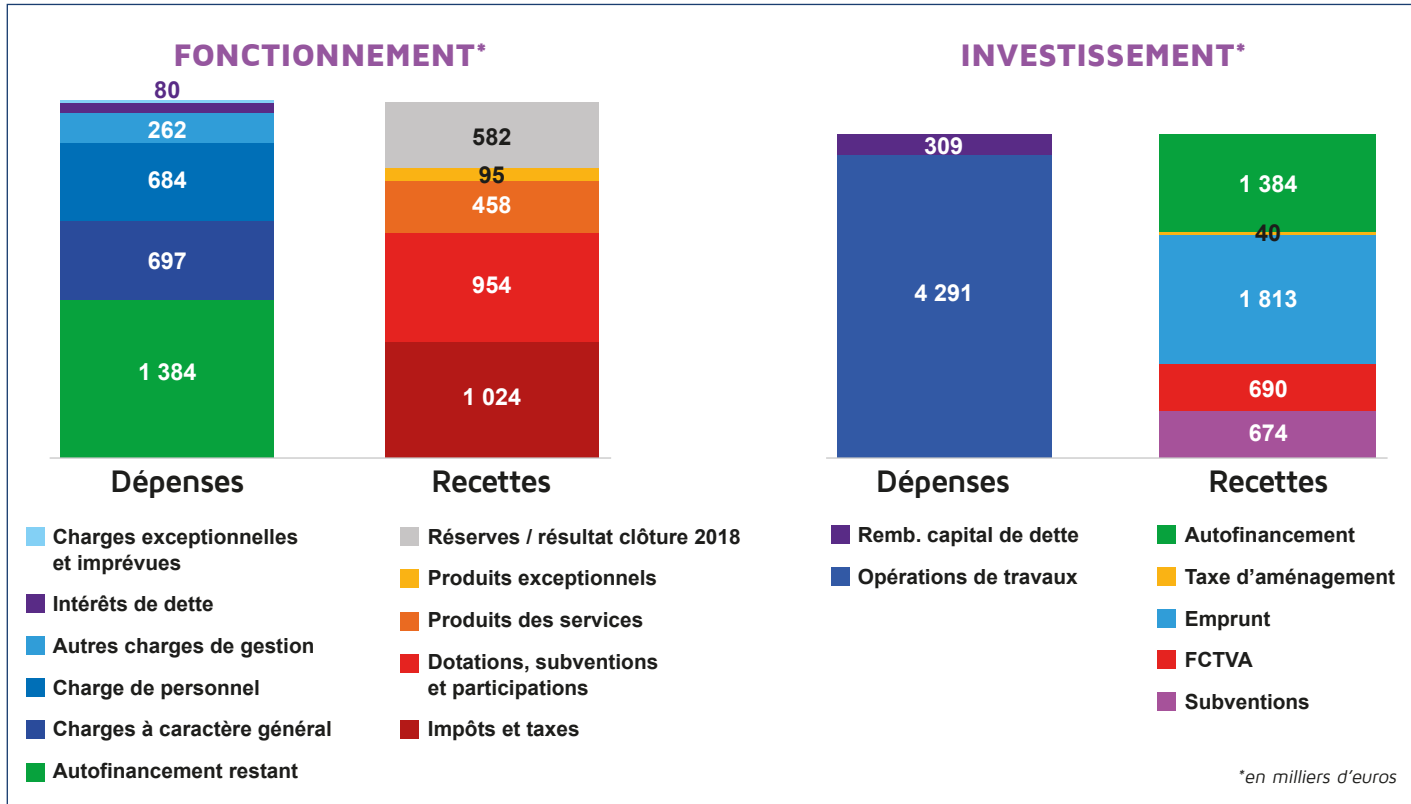
▼ DES DOTATIONS ÉTATIQUES QUI SE MAINTIENNENT SUR 2019

807.540€

de dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2019

Bien qu'un désengagement de l'Etat soit présent pour une majeure partie des collectivités au niveau national, la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur parvient à préserver un

niveau équivalent à l'année précédente. Cette stabilisation garantit les équilibres financiers de la commune et permet notamment de ne pas solliciter une hausse d'imposition.



Le Conseil municipal a voté un montant de 4,29M€ de travaux d'investissement financés par des subventions certaines (673K€), le FCTVA pour un montant de 690K€, la taxe d'aména-

gement pour 40K€. Un potentiel de recettes d'un montant de 1,46M€ est envisageable (non affecté au budget 2019) au regard des dossiers de subventions déposés. Pour l'équilibre

budgétaire, une provision d'emprunt de 1,81M€ est proposée. Ce dernier sera mobilisé dans une moindre mesure selon les avis d'attributions des subventions.